



www.sfv-fsp.ch

Schweizerischer Fischerei-Verband SFV
Fédération Suisse de Pêche FSP
Federaziun Svizra da Pestga
Federazione Svizzera di Pesca

Journal Suisse de la Pêche / Mars 2015

Dommmages dus aux cormorans bien plus élevés qu'on ne le pensait

Le préjudice que les cormorans causent aux pêcheurs professionnels est bien plus important qu'on le supposait jusqu'ici. Les dernières analyses du Dr Erich Staub font état de taux de pertes à deux chiffres. Les rapports antérieurs ne tenaient compte que d'aspects partiels des dommages.

Journal Suisse de la Pêche : Vous avez examiné à la loupe cinq rapports existants sur l'impact sur la pêche professionnelle des dommages dus aux cormorans. Avez-vous appris quelque chose de nouveau ?



Erich Staub : Tout à fait. Le principal élément qui en ressort est l'énorme différence dans le chiffrage des dégâts. Le plus faible « préjudice total » par exploitation de pêche vient du lac de Neuchâtel et a été évalué à 833 francs. Le chiffre

de dommages le plus élevé se monte à 12 010 francs et concerne le lac de Biègne. Ces calculs extrêmement différents étonnent d'autant plus que la population de cormorans est très similaire sur tous les lacs. Les chiffres des principaux leaders d'opinion divergent eux aussi fortement. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) estime le dommage total dû aux poissons blessés ou prélevés et aux trous dans les filets à 5700 francs. L'Association Suisse pour la Protection des Oiseaux évoque elle la somme de 312 francs et le Tribunal administratif fédéral a opté, lors d'un litige, pour une « valeur de compromis » de 2480 francs.

D'où viennent ces différences colossales ?

Un examen plus attentif révèle que les valeurs inférieures à 6000 francs reposent sur un recensement

très incomplet des dommages et parfois aussi sur des hypothèses erronées du point de vue de la biologie des poissons.

Voyez-vous une explication au fait que les études ne tiennent compte que d'aspects partiels des dommages ? Certains facteurs ont-ils simplement été oubliés ?

Ces différences d'une ampleur déconcertante sont apparues parce que personne n'a déterminé les aspects qui doivent être pris en compte dans le « dommage total ». Dans de telles situations, « total » est un concept très élastique. C'est pourquoi j'ai commencé par structurer le dommage selon des critères de gestion. D'une part, les trous dans les filets provoqués par les cormorans sont à l'origine de dépenses supplémentaires, d'autre part, les poissons arrachés aux filets représentent des

pertes de recettes. J'ai ensuite subdivisé le dommage total en six domaines de dommage partiel. On voit ainsi les domaines couverts et non couverts par les différentes études. Sans surprise, la valeur la plus faible (833 francs pour le lac de Neuchâtel) relève de la catégorie « extrêmement incomplète ». Mais même la valeur la plus élevée (12 010 francs pour le lac de Biemme) relève de la catégorie « partiellement incomplète ». Le fait que la plupart des pêcheurs professionnels modifient leur comportement et relèvent leurs filets plus tôt le matin n'est en effet pas pris en considération. Cela réduit le temps d'exposition ainsi que les rendements de la pêche.

Selon vos conclusions, les poissons que les cormorans blessent ou arrachent des filets ne représentent que la plus petite partie du dommage. Qu'est-ce qui coûte le plus cher aux pêcheurs professionnels ?

Les surcoûts élevés pour la prévention des dégâts dus aux cormorans sont frappants. Les filets doivent être sortis du lac durant la journée pour éviter qu'ils ne soient déchirés puis remis en place le soir. Cela signifie des trajets en bateau supplémentaires, davantage d'heures de travail et de carburant. De grandes pertes sont également subies du fait de la diminution des captures liée à la réduction du temps d'exposition ou aux eaux

peu profondes qui ne peuvent aujourd'hui plus être exploitées. Ces nouveaux aspects causent des préjudices plus importants que les poissons devenus invendables et arrachés des filets ou les trous que les cormorans ont faits dans ces derniers.

Sur la base de vos calculs, vous estimez le surcoût à 10 pour cent et la baisse de recettes à 15 pour cent pour les pêcheurs professionnels du lac de Biemme. Cela vous fâche-t-il que l'Office fédéral de l'environnement estime le dommage à 3,9 pour cent maximum du rendement annuel brut ?

le lac de Neuchâtel. Et d'autre part, le calcul est fait sur la base du **rendement brut**. C'est totalement incorrect. Si ce chiffre de 3,9 pour cent était appliqué au **rendement net**, comme cela devrait être le cas, l'estimation des dommages serait plus ou moins multipliée par deux.

Qu'attendez-vous de l'OFEV ?

Comme les cantons, j'attends de lui qu'il joue un rôle de leader dans la mise au point de solutions pour les eaux fortement pêchées par les cormorans. L'OFEV doit procéder à une pondération des intérêts de la pêche et de la Protection des



Photo: André Suter

Evidemment que ce chiffre m'énerve. C'est de la désinformation. D'une part, 3,9 pour cent est un pourcentage bien trop faible pour des eaux telles que le lac Inférieur de Constance ou

Oiseaux. Autrement dit, l'OFEV doit être à jour au regard des faits et informer de manière équilibrée sur son site Internet. A mon sens, il ne fait aujourd'hui ni l'un, ni l'autre.

Le Centre suisse de compétences pour la pêche CSCP exige une méta-analyse des études publiées sur les cormorans du lac de Biemme, du lac Inférieur de Constance, du lac Supérieur de Constance, du lac de Neuchâtel et du lac de Zurich. Celle-ci doit présenter les résultats pour les différents lacs de manière transparente et objective. Qu'en pensez-vous ?

Mi 2010, l'OFEV a été chargé par le Parlement d'élaborer un « guide pour la régulation des colonies nicheuses de cormorans ». Plus de quatre ans plus tard, il n'est toujours pas disponible. De mon point de vue, cela tient fortement au fait que les connaissances actuelles, tant sur l'étendue des dégâts dus au cormoran que sur son importance écologique pour les lacs, sont obsolètes. Les éclaircissements suggérés par le CSCP sont par conséquent impératifs. Si une telle méta-analyse était déjà disponible, le guide pour la régulation des cormorans pourrait lui aussi progresser rapidement.

L'OFEV participera-t-il et prendra-t-il en charge une part des frais de la méta-analyse ?

L'OFEV a rejeté la demande de soutien financier du CSCP le 16.06.2014. Le CSCP a par conséquent fait rédiger à ses frais trois rapports préalables, parmi lesquels « *Influence du cormoran sur la pêche pro-*

fessionnelle : des faits nouveaux révèlent un pourcentage de dégâts à deux chiffres », dont nous parlons ici. Procéder ainsi a, dans une large mesure, permis de retirer les aspects clés de l'étude principale (méta-analyse). Le CSCP veut déposer prochainement un projet d'étude principale remanié en conséquence et redemander un soutien financier.

Dans le préambule de votre rapport, vous dites vous-même que chaque acteur met au point sa propre « vérité ». Vous avez réalisé votre analyse sur mandat du CSCP, suite à une proposition de la Fédération Suisse de Pêche. On peut donc se douter des conclusions auxquelles vous allez parvenir !

Il n'existe aucune étude scientifique qui soit totalement exempte d'aspects subjectifs. Ces derniers peuvent influencer le choix de la méthode, le type de présentation, etc. mais en aucun cas le résultat. En particulier au sujet des cormorans, un auteur doit veiller à ne pas faire fausse route et à ne pas sélectionner les données. Pour prévenir ce risque, j'ai demandé au CSCP qu'un groupe d'accompagnement incluant des spécialistes en ornithologie soit convoqué pour l'étude principale.

Les derniers chiffres montrent que 1500 couples de cormorans ont niché en Suisse l'été dernier, soit 270 de plus

que l'année d'avant. Dans les années 70, il n'y en avait quasiment pas. Aimeriez-vous voir revenir cette époque ?

D'un côté, les cormorans sont une réalité dans le monde ornithologique suisse. Un retour à la quasi-absence de cormorans des années 70 est utopique. De l'autre, il est tout aussi clair que la pêche professionnelle est une forme juridiquement reconnue d'exploitation de la ressource poissons dans nos lacs. Les exploitations de pêche sont dépendantes de prises suffisantes de poissons commercialisables si elles veulent continuer d'exister. Exiger une représentation équitable, non embellie des dégâts que les cormorans causent aux sociétés de pêche est donc une revendication légitime des pêcheurs en vue de la recherche d'une solution au conflit cormoran/poisson.

Renseignements personnels :

Erich Staub est biologiste et docteur ès sciences. Il dirigeait autrefois la section pêche de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Aujourd'hui, il gère le bureau d'études « FischPlus » à Köniz.